

Discours de M. Patrice DAVOST
Membre de la Commission Européenne contre le
Racisme et l'Intolérance (ECRI) au titre de Monaco

*Célébration des 10 ans du Haut Commissariat
Monaco, le 23 janvier 2024*

Monaco et l'ECRI

Monseigneur,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Monseigneur l'Archevêque,
Madame la Présidente du Conseil National,
Madame la Secrétaire d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillers de Gouvernement- Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Hautes Autorités de la Principauté,
Mesdames et Messieurs,

Madame la Haut Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés, et à la Médiation,

Je suis très heureux d'être présent, en ma qualité de membre de l'ECRI au titre de Monaco, pour célébrer les 10 ans du Haut Commissariat, institué par Ordonnance Souveraine du 30 septembre 2013.

Permettez, Monseigneur, que je rappelle cette phrase que votre père, S.A.S le Prince Rainier III, avait coutume de citer : « Il n'est pas nécessaire d'être grand pour faire de grandes choses ».

La création du Haut Commissariat à la Protection des Droits fait partie de ces « grandes choses ».

Son activité au cours de ses dix années d'existence, l'a bien montré, avec le rayonnement que votre prédécesseur, ANNE EASTWOOD, et vous-même, MARINA CEYSSAC, lui avez donné à Monaco, et bien au-delà, et notamment au Conseil de L'Europe, auquel la Principauté a adhéré le 5 octobre 2004, ratifiant le 30 novembre 2005 la convention européenne des droits de l'homme.

Pays membre du Conseil de l'Europe, la Principauté est ainsi, de droit, membre de l'ECRI, commission européenne contre le racisme et l'intolérance, qui a organisé avec le Haut Commissariat, le 25 avril 2023, une table ronde très intéressante et fructueuse sur le thème « Prévenir et combattre le racisme et l'intolérance à MONACO », table ronde à laquelle ont participé de nombreuses personnalités institutionnelles, et de nombreux membres de la Société Civile.

Rapport a été fait de cette table ronde à l'Assemblée Plénière de l'ECRI qui a souhaité la prendre en exemple pour organiser d'autres « Tables Rondes » dans les 46 autres pays, membres du Conseil de l'Europe.

Le Haut Commissariat a été partie prenante des travaux de l'ECRI à plusieurs reprises.

Vous m'avez demandé, Madame la Haut Commissaire de vous entretenir de l'ECRI, de sa composition, de son rôle et de son rapport avec la Principauté.

Je le ferai brièvement, sachant que nombre d'entre vous, connaissent cette Commission de l'ECRI (« European Commission against Racism and intolerance »).

L'ECRI est une Commission du Conseil de l'Europe et non de l'Union Européenne, comme son titre pourrait le faire croire.

Le Conseil de l'Europe « la Croix Rouge des Droits de l'Homme », selon l'heureuse formule de l'ancien commissaire des Droits de l'Homme, a été créé, à l'issue de la deuxième guerre mondiale, le 5 mai 1949 et son siège est à Strasbourg au Palais de l'Europe.

L'ECRI a été créée le 19 octobre 1993 par le premier sommet des chefs d'État et de Gouvernement des états membres du Conseil de l'Europe, lors de la déclaration de VIENNE, et a été mise en place le 22 mars 1994.

➤ Rôle de l'ECRI :

Son rôle a été considérablement élargi, le 13 juin 2002, par le comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui a conféré à l'ECRI un statut autonome, et consolidé ainsi son rôle d'instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits de l'homme, spécialisée dans les questions relatives au racisme, à l'intolérance, et, à la lutte contre les discriminations, qu'elles tiennent à :

- la couleur de la peau
- la langue
- la religion
- la nationalité
- l'origine nationale ou ethnique
- l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles des personnes

➤ Composition de l'ECRI :

L'ECRI est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au titre de chacun des 46 pays faisant partie du Conseil de L'Europe.

Pour Monaco il s'agit de M. le Bâtonnier Alexis MARQUET comme membre suppléant et de moi-même comme membre titulaire. Ses membres sont des experts indépendants en matière de Droit de l'Homme.

➤ Activités de l'ECRI :

• L'ECRI a 3 activités statutaires :

1. Travaux sur des thèmes généraux donnant lieu à l'élaboration de Recommandations de politique générale (les RgP), 17 à ce jour, la dernière étant adoptée le 28 juin 2023, après deux ans de travaux.
2. Activités en lien avec la société civile (débat, table rondes, conférences...).
3. Enfin et surtout, une activité de monitoring, pays par pays : c'est son activité principale, sa marque de fabrique, son originalité que ne possèdent pas les autres commissions du Conseil de l'Europe. Cette activité de monitoring concerne tous les états membres, par cycles de 5 ans (nous terminons actuellement le 6^{ème} cycle de monitoring), tous les Etats membres font donc l'objet de ce monitoring.

La Principauté a ainsi fait l'objet de plusieurs « évaluations » et de 4 rapports.

- en 2006 : 1^{er} rapport de l'ECRI adopté le 15 décembre 2006 et publié le 24 mai 2007 ;
- en 2010 : 2^{ème} rapport de l'ECRI, adopté le 8 décembre 2010 et publié le 8 février 2011 ;
- en 2015 : 3^{ème} rapport de l'ECRI adopté le 8 décembre 2015 et publié le 3 juin 2015 ;
- en 2021 : 6^{ème} cycle d'évaluation et visite de contact en principauté du 31 mai au 2 juin 2021 et un 4^{ème} rapport publié le 2 juin 2022.

La démarche de l'ECRI dans son travail essentiel de monitoring, met en valeur tout un dialogue confidentiel et fructueux avec les Etats, dialogue préalable à l'adoption de tous ses rapports.

Chaque terme, chaque mot est pesé devant le groupe de travail du Pays concerné, et devant l'Assemblée Plénière où les avant-projets de rapport, et les rapports définitifs donnent lieu à des débats approfondis dans le respect de chaque pays, et bien sûr dans le respect des principes fondateurs du Conseil de l'Europe, et des Recommandations de politique générale de l'ECRI.

A ce titre, Monaco y a pleinement sa part, et cette part est reconnue par tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, qu'ils soient grands ou petits, car il n'y a pas à Strasbourg de petits ou de grands Etats, mais des Etats membres, dont la voix est écoutée et respectée sur un plan d'égalité.

Puissent les 17 recommandations de politique générale de l'ECRI, élaborées, puis revisitées ou modifiées au fur et à mesure de l'évolution des idées, des sociétés et des législations des pays membres du Conseil de l'Europe, servir de base solide, de socle commun permettant d'assurer le respect des Droits de l'Homme et de la Dignité si vitale dans nos sociétés modernes, ou, post modernes.

A cet égard, le Haut Commissariat à la Protection des Droits, des libertés et à la médiation de Monaco joue un rôle déterminant dont la Principauté peut s'enorgueillir.

ANNEXES I :

Compilation des Recommandations de Politique générale de l'ECRI

RgP n°1 : la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance
(4.10.1996)

RgP n°2 : les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national
(13.06.1997)

RgP n° 3 : la lutte contre le racisme et l'intolérance envers les ROMS/Tsiganes
(6.03.1998)

RgP n°4 : Enquêtes Nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du Racisme par les victimes potentielles
(06.03.1998)

Rgp n°5 : la lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans
(16/03/2000)

RgP n°6 : la lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'internet
(15.12.2000)

RgP n°7 : législation nationale pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale
(13.12.2002)

RgP n° 8 : lutte contre le racisme tout en combattant le terrorisme
(17.03.2004)

RgP n°9 : la lutte contre l'Antisémitisme
(25.06.2004)

RgP n° 10 : lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire
(16/12/2006)

RgP n°11 : la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police
(29.06.2007)

RgP n° 12 : la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport
(19.12.2008)

RgP n° 13 : la lutte contre l'anti-tsiganisme et les discriminations envers les ROMS
(24.06.2011)

RgP n° 14 : la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail
(22.06.2012)

RgP n° 15 : la lutte contre le discours de haine
(8.12.2015)

RpG n° 16 : la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination
(16.03.2016)

RgP n° 17 : la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI
(28.06.2023)

ANNEXE 2 :

La Principauté a fait l'objet de plusieurs « évaluations » :

- en 2006 : 1^{er} rapport de l'ECRI adopté le 15 décembre 2006 et publié le 24 mai 2007 ;
- en 2010 : 2^{ème} rapport de l'ECRI, adopté le 8 décembre 2010 et publié le 8 février 2011 ;
- en 2015 : 3^{ème} rapport de l'ECRI adopté le 8 décembre 2015 et publié le 3 juin 2015 ;

- en 2022 : 4^{ème} rapport de l'ECRI adopté le 29 mars 2022 et publié le 9 juin 2022.